

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 24 MARS  
2025 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE  
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENT.ES :**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère

**ÉTAIENT ABSENT.ES :**

Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :**

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adj.directrice générale
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. Administrative

---

**1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h12.

**2. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

**3. RÉSOLUTION N° 2025-064  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2025: ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

---

**4. RÉSOLUTION N° 2025-065  
NOUVEAU SIGNATAIRE / CAISSE POPULAIRE  
DES JARDINS : AUTORISATION**

**ATTENDU** que monsieur Benoit Léger a été embauché à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Natashquan à compter du 17 mars 2025 en remplacement de monsieur Denis Landry ;

**ATTENDU** qu'à la suite à cette nomination, il est d'usage de procéder à l'ajout de la personne occupant ce poste au titre de

signataire des chèques et autres effets bancaires par voie de résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**QUE** l'autorisation soit donnée à l'administration municipale d'ajouter monsieur Benoit Léger au titre de signataire des chèques et autres effets bancaires de tous les comptes que la Municipalité détient auprès de l'institution Caisse populaire Desjardins.

**QUE** monsieur Benoit Léger soit nommé administrateur principal dans AccèsD.

**QUE** monsieur Henri Wapistan, maire, ainsi que madame Stéphanie Landry, mairesse suppléante, demeurent signataires autorisés.

**QUE** cette résolution invalide toute autre signataire autorisé dont le nom apparaît au fichier de l'institution financière.

---

**5. RÉSOLUTION NO 2025-066  
ACCÈS CLIC SÉCUR- ENTREPRISES ET MANDATAIRE  
AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC: AUTORISATION**

**ATTENDU** que monsieur Benoit Léger a été embauché à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Natashquan (NEQ : 8813435003) à compter du 17 mars 2025 en remplacement de monsieur Denis Landry;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**QUE** monsieur Benoit Léger soit nommé responsable des transmissions et des accès aux documents électroniques dans ClicSécur- Entreprises et auprès de Revenu Québec. Le cas échéant, monsieur Léger est autorisé à s'inscrire comme nouvel utilisateur sur les différentes plateformes et à effectuer, si nécessaire, les changements aux registres tenus par les organismes et départements concernés.

**QUE** monsieur Benoit Léger remplisse les rôles et assume les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration.

**QUE** l'autorisation soit donnée au directeur général, monsieur Benoit Léger, au titre de mandataire pour et au nom de la Municipalité de Natashquan, de consulter le dossier entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de

la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

---

**6. RÉSOLUTION NO 2025-067  
CHANGEMENT DE NOM/ CARTES DE CRÉDIT  
VISA/AUTORISATION**

**ATTENDU** que monsieur Benoit Léger a été embauché à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Natashquan à compter du 17 mars 2025 en remplacement de monsieur Denis Landry;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le directeur général, monsieur Benoit Léger, soit autorisé à faire la demande de changement de nom sur les cartes de crédit Visa de la Municipalité et de l'aéroport de Natashquan, et, au besoin, à effectuer tout autre changement relié à ces cartes de crédit.

---

**7. RÉSOLUTION NO 2025-068  
ACCÈS ET MANDATAIRE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES  
DU QUÉBEC : AUTORISATION**

**ATTENDU** que monsieur Benoit Léger a été embauché à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Natashquan (NEQ : 8813435003) à compter du 17 mars 2025 en remplacement de monsieur Denis Landry;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**QUE** monsieur Benoit Léger soit autorisé à communiquer avec le Registraire des entreprises du Québec, à agir en tant que mandataire pour et au nom de la Municipalité de Natashquan auprès de ce dernier et à utiliser les services en ligne pour produire une déclaration de mise à jour courante, ce service étant accessible dans Mon bureau, sous Gestion de l'entreprise.

---

**8. RÉSOLUTION NO 2025-069  
TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
MONTANT FORFAITAIRE MENSUEL REMBOURSÉ :  
AUTORISATION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**D'octroyer** un montant forfaitaire de soixante-dix dollars (70,00 \$) par mois à monsieur Benoit Léger, directeur général, à compter

du 01 avril 2025, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de son travail.

---

**9. RÉSOLUTION NO 2025-070  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 19h15.

---

Henri Wapistan  
Maire

---

Benoit Léger  
Directeur général